

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de :

M. OUCHEM Fathi qui a donné pouvoir à M. DUMAS Sylvain,  
M. VERVAET Bernard qui a donné pouvoir à M. VADOT André,  
M. Pierre MARCAUD, excusé.

M<sup>me</sup> Colette CHAMBRION est arrivée à 19H00.

M. BONU Stéphane est arrivé à 19H40.

## **1- Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Benjamin FARGEOT est nommé secrétaire de séance.

## **2- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 29 mars 2019.

## **3- POINT SUR LES FINANCES**

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 10 mai 2019 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 151 078,96 € et les recettes à 20 246,08 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 11 243,57 € et les recettes s'établissent à 25 525,47 €.

## **4- Fonds de solidarité logement 2019 (délibération) :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Département de Saône et Loire en date du 5 avril 2019 qui sollicite la Commune afin qu'elle participe financièrement au Fonds de Solidarité Logement. Celui-ci a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien dans le logement de tous les habitants de Saône-et-Loire en cas de difficultés financières.

La participation financière de la Commune sera calculée sur la base de la population totale de la collectivité en 2019 multipliée par 0.35 € par habitant, soit:

- 0.35 € x 786 (Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2019) = **275,10 € pour l'année 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer au Fonds Solidarité Logement.

## **5- Demandes de subvention (délibérations)**

➤ M. Sylvain DUMAS informe les conseillers que le refuge ERNEST L'HENRY (Association pour la protection et de défense des animaux) situé à CHATENOY-LE-ROYAL demande une subvention exceptionnelle à hauteur de 150 € afin d'effectuer des travaux nécessaires qu'il ne peut pas financer faute de moyens :

- Pose d'un second point d'eau en fourrière
- Goudronnage de l'allée de fourrière
- Pose de plaques de plexiglas sur les grilles des box.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 150 € au Refuge ERNEST L'HENRY et autorise monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 50 € à l'Association Huntington Espoir Grand-est qui a sollicité une subvention de fonctionnement. Celle-ci soutient les familles et les personnes confrontées à la maladie de Huntington.

## **6- RODP ET REDEVANCE DE FONCTIONNEMENT GRDF (délibérations)**

### **RODP GRDF 2019**

Annuellement, les concessionnaires de réseaux doivent verser une redevance d'occupation de la voirie communale pour les ouvrages occupant cette dernière. Cette redevance est calculée en fonction du linéaire de réseaux et selon un coût unitaire fixé par le décret du 25 avril 2007

Dans ces conditions, le Conseil Municipal est appelé à prendre une délibération pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages et les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz. Le montant de la redevance est de 357 € pour l'année 2019. Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord afin de percevoir le versement de cette redevance.

### **REDEVANCE DE CONCESSION GRDF 2019**

Monsieur Sylvain DUMAS explique à l'Assemblée qu'une délibération doit être prise pour percevoir la redevance de concession pour les réseaux publics de distribution de gaz de GrDF. Le montant devant être perçu par la Commune est de : **736,00 €** au titre de l'année 2019. Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

## **7- RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE (délibération)**

Monsieur Sylvain DUMAS rappelle aux élus que la commune avait recruté un agent technique en contrat CUI CAE pour une période d'un an renouvelable une fois. Son contrat se terminant le 14 mai prochain et celui-ci ne pouvant pas être renouvelé, la commune souhaite recruter un demandeur d'emploi sur le même dispositif.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de l'autoriser à solliciter un CUI-CAE Parcours emploi compétences (PEC) auprès de Pôle Emploi afin de signer une convention et un contrat de travail à durée déterminée pour une durée d'un an à raison de 20 heures hebdomadaires, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois et sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et POLE EMPLOI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Agent Technique dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi - PARCOURS EMPLOI COMPETENCES », précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention, précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine, indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail et autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi et à signer tous documents afférents à ce recrutement.

## **8- ETEATRALES (délibération)**

Monsieur le Maire fait part aux élus du projet de spectacle proposé par la compagnie de Théâtre « Rouge Fraise » le 23 août prochain sur la Commune de FARGES-Les-CHALON. Elle propose une représentation théâtrale dont le coût est de 650 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contrat présenté concernant la pièce de théâtre «CRASH TEST» de la compagnie Rouge-Fraise dont le coût s'élève à 650 € et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toute pièce s'y rapportant.

## **9- JOURNEE CITOYENNE (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que pour la troisième année consécutive, la commune va organiser une journée citoyenne le 25 mai 2019. 80 personnes adultes et 20 enfants se sont préinscrits pour cette journée.

Dans le cadre de chantiers faisant appel à des bénévoles, le Conseil Municipal doit prendre une délibération fixant la date et les chantiers prévus. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'organisation d'une journée citoyenne le 25 mai 2019 et précise que dans le cadre de cette journée 10 chantiers seront organisés :

- Chantier 1 : Réfection de la peinture du local vaisselle de la salle des fêtes
- Chantier 2 : Petits travaux de maçonnerie
- Chantier 3 : Travaux de desherbage au cimetière
- Chantier 4 : Réalisation d'un dallage sous la table de pique-nique de l'école
- Chantier n°5 : Entretien des avaloirs d'eaux pluviales du village.
- Chantier n° 6 : Préparation du repas du soir dans la cuisine de la salle des fêtes
- Chantier n°7 : Abreuvoir « Rue des Prés » : réparation des cuvettes et installation des dalles entre le mur et les abreuvoirs.
- Chantier n°8 : Aménagement d'un bloc de pierre afin d'en faire un banc pour les promeneurs.
- Chantier n°9 : Menuiserie : Construction d'une cabane à chats pour la SPA et construction d'hôtels à insectes pour le cimetière.
- Chantier n°10 : spécial enfants (nettoyons la nature, préparons des gâteaux à distribuer, décorons la salle de repas).

L'assureur de la commune en sera informé.

## **10- Association du « comité de jumelage »**

Les membres de l'association du « comité de jumelage » se sont réunis le 26 avril dernier à la mairie de Fontaines. 23 personnes de Farges, Fontaines, Mercurey et Rully étaient présentes pour créer une association.

Cette association portera le nom de : **Cœur de Bourgogne Echanges – Friendship in Burgundy**. Les statuts ont été adoptés et les membres du conseil d'administration ont été élus. 12 membres ont été désignés au conseil d'administration. En plus d'un représentant de la municipalité, deux personnes de FARGES en font partie (Mme BORIOS Patricia et Mme KEIR Lesley). M. Noël DENIS de la commune de RULLY est nommé Président de l'Association. Le montant de la cotisation annuelle est de 10 €.

## **11-FONCTIONNEMENT DU RASED**

Monsieur Sylvain DUMAS informe les élus que l'Inspection de l'Education Nationale a adressé un courrier le 4 avril dernier en mairie concernant le fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

L'antenne du RASED de Chalon Nord qui est constituée d'un enseignant spécialisé et d'un psychologue de l'éducation intervient dans les écoles de Chalon-sur-Saône, Farges-les-Chalon, Fragnes-la-Loyère, Champforgeuil, Epervans et Saint-Marcel soit 1802 élèves dont 74 de l'école de FARGES. Si la rémunération des personnels est prise en charge par l'état, les frais de fonctionnement sont à la charge des collectivités concernées. Jusqu'à présent, seule la commune de Chalon-sur-Saône contribuait au fonctionnement du RASED. Une réunion est programmée le 16 mai prochain afin de déterminer le co-financement des frais de fonctionnement par toutes les communes associées au RASED.

Ces frais comprennent :

- La mise à disposition des locaux (situés à l'école de Laennec à Chalon-sur-Saône) ;
- L'achat de matériel notamment une valise de tests psychométriques ;
- La prise en charges de petites fournitures (timbres postaux...).

Après discussion, les élus ne sont pas opposés au principe de contribuer financièrement au fonctionnement de cette structure mais s'interrogent sur le calcul des frais réels des locaux et des procédures administratives à mettre en place afin de mandater les dépenses qui en découlent. M. Sylvain DUMAS adressera un courrier à l'Inspection de l'Education Nationale dans ce sens.

## **12- APPEL DU MOUVEMENT DES COQUELICOTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel a été lancé en 2018 par l'association « Nous voulons des coquelicots » qui dresse un constat alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité avec un facteur aggravant : les pesticides.

Des études montrent les dangers des pesticides pour l'homme et pour l'environnement : augmentation des maladies chroniques, déclin de la biodiversité, pollution de l'eau.

Les pesticides de synthèse ne peuvent plus être une réponse appropriée au modèle de développement de nos sociétés qui doit être durable. Les professionnels sont les premières victimes des pesticides. L'enjeu est désormais d'offrir des solutions protectrices et alternatives pour la santé de chacun et pour les écosystèmes.

Conscient des risques liés à l'usage des pesticides, en lien étroit avec la démarche « 0 Phyto » entreprise par la commune depuis 2017, le Conseil Municipal de FARGES-LES-CHALON, à l'unanimité des présents ou représentés, soutient l'appel des coquelicots qui demande l'interdiction des pesticides de synthèse en France dans une logique de santé publique mais aussi de préservation des ressources naturelles et de biodiversité.

## **13-ELECTIONS EUROPEENNES**

### **Permanence des Elus au bureau du 26 mai**

Le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote est établi pour le dimanche 26 mai en fonction de la disponibilité des Conseillers. Le bureau de vote est ouvert de 8h00 à 18H00.

## **14-FARG'INFOS**

Les élus listent les différents articles à paraître dans le prochain FARG'INFOS : finances, journée citoyenne, périscolaire, conseil de jeunes, associations, job's d'été, étéâtrales, comité de jumelage, travaux rue de la Mare à la Caille ... Les articles sont à remettre à M. Pierre GRESS avant le 16 juin prochain.

## **15-QUESTIONS DIVERSES**

- L'association « Un avion, un enfant, un rêve » organisera sa manifestation annuelle, le samedi 18 mai 2019 à l'aérodrome de Champforgeuil.
- M. le Maire présente le plan du demi-diffuseur (une entrée et une sortie en sens inverse) à Chalon-Champforgeuil, sur l'A6 dont la réalisation débuterait dans l'année 2020 pour une mise en service au début de l'année 2023. Un axe qui aura vocation à desservir plus directement la zone Saôneor (zone industrielle nord de Chalon), dans le sens Lyon-Paris. Le coût total de construction est de 13,7 millions d'euros répartis comme suit : 6,35 M€ pour APRR ; 6,05 M€ pour le Grand Chalon ; 1,3 M€ pour le Conseil départemental.
- Les travaux de voirie de la rue de la Mare à la Caille vont débuter le 21 mai prochain.
- Prochaines réunions de conseil Municipal, les vendredis 21 juin et 30 août 2019 à 18H30.

Le Maire



Sylvain DUMAS

